



## EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 347 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**ATTENDU QUE** la Loi sur la santé et la sécurité du travail a été adoptée en 1979, il y a maintenant plus de 35 ans;

**ATTENDU QUE** des secteurs d'activités économiques ont été répartis en six groupes aux fins de l'application de la loi;

**ATTENDU QU'**actuellement, seuls les groupes prioritaires I, II et une partie du III sont soumis à l'application de l'ensemble de la loi dont les articles les plus efficaces pour assurer des milieux de travail sécuritaires;

**ATTENDU QUE** pour les groupes non soumis à l'ensemble des dispositions de la loi, la seule manière d'assurer des milieux de travail plus sécuritaires est de négocier des clauses similaires à la loi dans les conventions collectives;

**ATTENDU QUE** plus de 80 % des travailleuses et travailleurs sont toujours exclus de la pleine application de la loi;

**ATTENDU QUE** des milliers d'accidents, de lésions, de maladie et de décès sont déclarés tous les ans dans l'ensemble des groupes prioritaires;

**ATTENDU QUE** cette situation est inacceptable dans notre société puisqu'une partie des travailleuses et des travailleurs est discriminée sur la base du secteur d'activités où elle œuvre;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons que le gouvernement mette en application les quatre mécanismes de prévention prévus à la Loi sur la santé et la sécurité du travail (comité de santé-sécurité, représentant à la prévention, programme de santé, programme de prévention), et ce, pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs de l'ensemble des secteurs d'activités économiques du Québec.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

Marc Bourcier, député de Saint-Jérôme

14 Juin 2017

Date de signature de l'extrait